



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/635  
S/1996/894  
31 octobre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
Point 39 de l'ordre du jour  
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES  
CONSÉQUENCES POUR LA PAIX ET LA  
SÉCURITÉ INTERNATIONALES

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante et unième année

Lettre datée du 28 octobre 1996, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration  
publiée le 28 octobre 1996 par la présidence de l'Union européenne au sujet de  
la situation en Afghanistan (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de  
la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée  
générale, au titre du point 39 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) John H. F. CAMPBELL

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration publiée le 28 octobre 1996 par la présidence  
de l'Union européenne, au nom de l'Union, au sujet de la  
situation en Afghanistan

L'Union européenne est profondément préoccupée par l'intensification du conflit armé en Afghanistan. Elle demande que les hostilités cessent immédiatement pour empêcher de nouvelles destructions et pertes humaines, et invite instamment toutes les parties à rechercher un règlement pacifique par la négociation, qui aboutisse à une solution politique porteuse de paix et de stabilité en Afghanistan.

L'Union européenne appuie pleinement les efforts déployés par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et demande à toutes les parties afghanes de coopérer étroitement avec cette mission, qui est particulièrement bien placée pour agir comme un médiateur impartial dans la recherche de la paix. Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite que la Mission poursuive ses consultations avec des pays voisins et d'autres pays, ainsi qu'avec des institutions régionales.

L'Union européenne réaffirme son ferme attachement à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de l'Afghanistan, et invite instamment tous les États à s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Plus particulièrement, l'afflux en Afghanistan d'armes et de munitions provenant de l'extérieur doit cesser immédiatement. Elle lance également un appel aux parties afghanes pour qu'elles cessent d'utiliser des mines terrestres compte tenu du nombre élevé de civils innocents qui sont victimes de ces armes.

L'Union européenne s'inquiète en particulier des très nombreuses violations des droits de l'homme commises en Afghanistan, notamment de la discrimination à l'égard des femmes de tous âges. Elle rappelle, dans ce contexte, la résolution 1076 (1996) du Conseil de sécurité des Nations Unies qui a dénoncé cette discrimination et d'autres violations des droits de l'homme en Afghanistan.

L'Union européenne engage vivement les chefs des différentes factions en présence en Afghanistan à respecter les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Charte des Nations Unies, ainsi que dans toutes les autres conventions sur les droits de l'homme dont l'Afghanistan est signataire, et à agir selon ces principes.

En tant que l'un des principaux donateurs d'aide humanitaire à l'Afghanistan, l'Union européenne est préoccupée par les éventuelles répercussions des violations des droits de l'homme sur les bénéficiaires des programmes d'aide de l'Union européenne en Afghanistan. Elle espère qu'un dialogue aura lieu avec toutes les parties concernées sur les modalités de la coopération visant à assurer la fourniture de l'aide tout en maintenant la qualité du soutien déjà accordé au peuple afghan, sans considération de sexe ou d'appartenance ethnique.

/...

L'Union européenne observe avec préoccupation que la poursuite du conflit en Afghanistan accroît les possibilités d'actes de terrorisme international et de trafic de drogue ayant des effets déstabilisants dans la région et au-delà de celle-ci. Elle demande donc à toutes les parties en Afghanistan de cesser ces activités sur le territoire afghan.

-----